

Jean-Philippe HOREN

Expert-Comptable Diplômé *Commissaire aux Comptes*
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris *Membre de la Compagnie de Paris*
30, avenue du Petit Parc – 94100 VINCENNES
TÉL : 01 44 93 00 00 - FAX : 01 43 72 41 52

Association FLORIMONT

5/9 Place Marcel Paul
75014 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'association Florimont,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Florimont relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association applique le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre association je me suis assuré que la présentation des comptes respectait bien le cadre du nouveau règlement ANC.

3. Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

4. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vincennes, le 9 Mai 2022,

Le Commissaire aux comptes

Jean-Philippe HOREN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	101 772	70 570	31 202	26 581	4 622	17.39	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	1 919		1 919	1 919			
Total I	103 691	70 570	33 121	28 499	4 622	16.22	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 902	702	21 200	11 398	9 802	86.00
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	188 158		188 158	264 489	-76 331	-28.86
	Valeurs mobilières de placement	8 600		8 600	8 600		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	253 728		253 728	256 091	-2 363	-0.92
Charges constatées d'avance (2)							
Total II	472 388	702	471 687	540 578	-68 892	-12.74	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	576 079	71 272	504 807	569 078	-64 270	-11.29	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	42 047		42 047			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	189 068		141 048		48 020	34.05	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	35 643		-48 020		-12 377	-25.78	
Situation nette (sous total)	266 757		231 115		35 642	15.42	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	266 757		231 115		35 642	15.42	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques			14 200		-14 200	-100.00
	Provisions pour charges	1 807		1 807			
	Total III	1 807		16 007		-14 200	-88.71
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	23 682		9 911		13 772	138.96
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	91 068		81 351		9 718	11.95
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 408		15 414		-14 006	-90.87
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	120 085		215 281		-95 196	-44.22	
Total IV	236 243		321 956		-85 713	-26.62	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	504 807		569 078		-64 270	-11.29	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

59 550

106 675

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	2 112		2 118	-6 -0.28
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	44 690		44 435	255 0.57
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	433 876		364 627	69 249 18.99
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	4 396		305	4 091 NS
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 298		3 554	7 744 217.91
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	68		0	68 NS
Total I	496 440		415 040	81 400 19.61
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	3 961		4 378	-417 -9.53
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	95 238		79 232	16 006 20.20
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 281		4 121	-840 -20.38
Salaires et traitements	278 419		200 000	78 419 39.21
Charges sociales	82 470		51 006	31 464 61.69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 342		8 449	2 893 34.24
Dotations aux provisions			5 512	-5 512 -100.00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	722			722
Total II	475 433		352 699	122 734 34.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	21 007		62 341	-41 334 -66.30

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		495		517	-22	-4.20
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		495		517	-22	-4.20
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		495		517	-22	-4.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		21 503		62 858	-41 356	-65.79
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				-1 738	1 738	100.00
Sur opérations en capital				1 099	-1 099	-100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		14 200			14 200	
Total V		14 200		-638	14 838	NS
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		60		14 200	-14 140	-99.58
Total VI		60		14 200	-14 140	-99.58
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		14 140		-14 838	28 978	195.29
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		511 136		414 919	96 217	23.19
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		475 493		366 899	108 594	29.60
5. EXCEDENT OU DEFICIT		35 643		48 020	-12 377	-25.78

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 388		
Installations générales agencements aménagements divers	39 250		6 080
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 779		9 944
Emballages récupérables et divers	4 602		
TOTAL	86 018		16 024
Prêts, autres immobilisations financières	1 919		
TOTAL	1 919		
TOTAL GENERAL	87 937		16 024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 388	2 388
Installations générales agencements aménagements divers			45 330	45 330
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			49 723	49 723
Emballages récupérables et divers		270	4 332	4 332
TOTAL		270	101 772	101 772
Prêts, autres immobilisations financières			1 919	1 919
TOTAL			1 919	1 919
TOTAL GENERAL		270	103 691	103 691

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Emballages récupérables et divers	59 438	11 402	270	70 570
TOTAL	59 438	11 402	270	70 570
TOTAL GENERAL	59 438	11 402	270	70 570

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Emballages récupérables et divers	11 342		60		
TOTAL	11 342		60		
TOTAL GENERAL	11 342		60		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	14 200		14 200		
Pensions et obligations similaires	1 807				1 807
TOTAL	16 007		14 200		1 807

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	5 782		5 081		702
TOTAL	5 782		5 081		702
TOTAL GENERAL	21 789		19 281		2 509
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles			5 081 14 200		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 919	1 919	
Clients douteux ou litigieux	702	702	
Autres créances clients	21 200	21 200	
Débiteurs divers	188 158	188 158	
TOTAL	211 979	211 979	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	23 682	23 682		
Personnel et comptes rattachés	11 973	11 973		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 096	79 096		
Autres dettes	1 408	1 408		
Produits constatés d'avance	120 085	120 085		
TOTAL	236 243	236 243		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	188 158
Total	188 158

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 682
Dettes fiscales et sociales	20 872
Total	44 555

Jean-Philippe HOREN

Expert-Comptable Diplômé *Commissaire aux Comptes*
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris *Membre de la Compagnie de Paris*
30, avenue du Petit Parc – 94300 VINCENNES
TÉL : 01 44 93 00 00 - FAX : 01 43 72 41 52

Association FLORIMONT

5/9 Place Marcel Paul
75014 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU BUREAU

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Vincennes, le 9 Mai 2022,

Le Commissaire aux Comptes,



Jean Philippe HOREN
